

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er mai 2023 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

**10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

**10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 1<sup>er</sup> mai 2023.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of May 1, 2023.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on April 3, 2023 at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936002

Octroi du contrat SP-2023-01 pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour le réaménagement du deuxième étage et de l'entrée principale de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le réaménagement du Centre culturel de Pierrefonds (CCP).

Grant contrat number SP-2023-01 for professional services for the redevelopment of the second floor and main entrance of the Pierrefonds-Roxboro Borough Hall and the redevelopment of the Pierrefonds Cultural Centre (PCC).

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936004

Octroi du contrat ST-23-08 pour des travaux d'aménagement du parc St-Barnabas, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contrat number ST-23-08 for development works of St-Barnabas Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936007

Que le conseil annule le processus d'appel d'offres SP-2023-06 pour des services professionnels en inspection de bâtiment pour l'année 2023 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro puisque aucune soumission n'a été reçue.

That the Council cancel the tendering process for SP-2023-06 for professional services in building inspection for the year 2023 in the Borough of Pierrefonds-Roxboro since no tenders were received.

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936005

Octroi du contrat ST-23-12 pour des travaux de revitalisation de l'aménagement extérieur de la bibliothèque et de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro.

Grant contrat number ST-23-12 for the revitalization of the exterior design of the Library and Borough Hall in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991004

Que le conseil autorise le versement des subventions aux organismes Maison des jeunes de Pierrefonds, Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA), Centre Famille et Ressource ADD, Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) et Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus pour les saisons 2023, 2024 et 2025 pour le montant total de 637 306 \$. Que les cinq (5) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, soient approuvés. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de la Ville. Que ces subventions soient payées respectivement en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

<b>Organisme</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
Maison des jeunes de Pierrefonds	14 484 \$	21 258 \$	21 258 \$	57 000 \$
Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)	21 275 \$	0 \$	0 \$	21 275 \$
Centre Famille et Ressource ADD	21 226 \$	34 298 \$	35 891 \$	91 415 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)	140 891 \$	118 412 \$	118 412 \$	377 71 \$
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	26 981 \$	31 460 \$	31 460 \$	89 901 \$

That the Borough Council authorize the granting of a subsidy to the following organizations Maison des jeunes de Pierrefonds, Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA), Centre Famille et Ressource ADD et Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus for the seasons 2023, 2024 and 2025 for the total amount of \$637,306. That the five (5) draft agreements between the Ville de Montréal and these organizations, establishing the terms and conditions of payment of this financial support, be approved. That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements on behalf of the City. That these subsidies be paid respectively from the Service de la diversité et l'inclusion sociale for the Prévention Montréal program, according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

**20.06**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239348001

Que le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aux organismes Les Amis de la santé mentale de l'Ouest-de-l'Île, Cure SMA, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île et l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île (WIBCA) pour l'événement annuel Strangers in the Night qui se tiendra le 26 août 2023 au centre commercial Complexe Pointe-Claire.

That the Borough Council authorize the rent of the Stageline SL-100 mobile stage to the organizations Les Amis de la santé mentale de l'Ouest-de-l'Île, Cure SMA, the West Island Women's Shelter and the West Island Black Community Association (WIBCA) for the annual event Strangers in the Night to be held on August 26, 2023 at Complexe Pointe-Claire Shopping Centre.

**20.07**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239348002

Que le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 8 juillet 2023 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux.

That the Borough Council authorize the rent of the Stageline SL-100 mobile stage to the West Island Blues Festival organization for its July 8, 2023 annual event and the provision of the necessary resources for the setup and the dismantling of the mobile stage onsite at the Dollard-des-Ormeaux Park.

## **30 – Administration et finances**

**30.01**      Reddition de comptes

CA      Direction des services administratifs - 1238388004

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 585 935,53 \$ couvrant la période du 25 février au 24 mars 2023 ainsi que la liste des paiements par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 au montant de 8 855,09 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$585,935.53 for the period from February 25 to March 24, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from March 1 to March 31, 2023 in the amount of \$8,855.09.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Adoption du règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233840002

Que soit adopté le règlement CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

That be adopted by-law CA29 0010-10 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order to prohibit temporary structures for more than 20 days, to prohibit any vehicle parked on private property other than in a parking space provided for that purpose and to limit the noise level of any mechanical equipment to 55 decibels.

### 40.02 Règlement - Adoption d'un règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1228707020

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0040-57 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation multifamiliale (h3) » dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent. De publier un avis public sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted as submitted by-law CA29 0040-57 modifying zoning by-law CA29 0040 for the purpose of adding the use "multi-family dwelling (h3)" in zone H2-3-176 as well as the related standards. To publish a public notice on the Borough's website

*District(s)* : Cap-Saint-Jacques

**40.03 a)** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707008

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'y apporter diverses corrections et ajustements aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongée, les socles pour équipement de services publics et les bornes de recharge pour véhicules électriques, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avant et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon et les portes de garage pour un bâtiment résidentiel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-62 amending zoning by-law number CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to the articles concerning the side setback of a semi-detached or contiguous building, detached platforms of a main building, front yard projections of a semi-detached, contiguous or 0 side setback dwelling, below-grade garages, base for public services equipment and charging stations for electric vehicles, waste compactors, minimum height of a coniferous tree, time limit for planting or replacing a tree, front yard and open space landscaping, development of a access aisles or landsite entrances, development of a buffer strip, and garage doors for a residential building

**40.03 b)** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707008

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-61 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'y apporter diverses corrections et ajustements aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongée, les socles pour équipement de services publics et les bornes de recharge pour véhicules électriques, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avant et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon et les portes de garage pour un bâtiment résidentiel.

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-62 amending zoning by-law number CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to the articles concerning the side setback of a semi-detached or contiguous building, detached platforms of a main building, front yard projections of a semi-detached, contiguous or 0 side setback dwelling, below-grade garages, base for public services equipment and charging stations for electric vehicles, waste compactors, minimum height of a coniferous tree, time limit for planting or replacing a tree, front yard and open space landscaping, development of a access aisles or landsite entrances, development of a buffer strip, and garage doors for a residential building.

**40.04** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300003

Dérogation mineure au 5, 1<sup>re</sup> Avenue Nord visant à permettre dans la zone H1-7-399-1, pour un bâtiment résidentiel isolé, une marge latérale de 1,75 m minimum au lieu du minimum requis 2 m.

Minor exemption at 5, 1<sup>re</sup> Avenue Nord aiming to allow in the H1-7-399-1 zone, for a detached residential dwelling, a side setback of 1.75 m instead of the required minimum of 2 m.

*District(s)* : Bois-de-Liesse

**40.05** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300002

Dérogation mineure au 19, 11<sup>e</sup> Avenue visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 19, 11<sup>e</sup> Avenue, Roxboro, sur le lot 1 390 004, une marge arrière de 7,12 m au lieu du minimum requis de 7,60 m.

Minor exemption at 19, 11<sup>e</sup> Avenue aiming to allow in zone H1-7-442, for an extension of a detached single-family residential building located at 19, 11<sup>e</sup> Avenue, Roxboro, on lot 1 390 004, a rear setback of 7.12 m instead of the required minimum of 7.60 m.

**40.06** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728008

P.I.I.A. - Construction d'un bâtiment unifamilial isolée de deux étages, situé au 69, 8<sup>e</sup> Avenue, sur le lot 6 326 849 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Construction of a detached two-storey single-family dwelling located at 69, 8<sup>e</sup> Avenue, on lot 6 326 849 of the Quebec cadastre.

*District(s)* : Bois-de-Liesse

**40.07** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728011

P.I.I.A. - Construction d'un bâtiment multifamilial de 3 étages avec mezzanine comprenant vingt (20) logements au 10 500, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 388 650 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Construction of a three-storey multi-family dwelling with a mezzanine comprising twenty (20) units at 10 500, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 388 650 of the Quebec cadastre.

*District(s)* : Bois-de-Liesse

**40.08** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728009

P.I.I.A. - Modification des façades et réaménagement de l'espace de stationnement extérieur de l'immeuble situé au 4961, boulevard Saint-Jean.

S.P.A.I.P. - Modification of the facades and redevelopment of the outdoor parking space of the building located at 4961, boulevard Saint-Jean.

*District(s) :* Bois-de-Liesse

**40.09** Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction des services administratifs - 1236765004

Que le conseil adopte, en vertu du règlement CA29 0043 sur les usages conditionnels, la résolution visant à autoriser une occupation de type « Service social (653) » à même le bâtiment résidentiel situé au 4799, boulevard Lalande, sur le lot 1 899 505 du cadastre du Québec, intégré à la zone H1-8-452 dans laquelle le groupe d'usages « Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal. Que soit amendée la résolution du conseil d'arrondissement numéro CA23 29 0077, datée du 6 mars 2023.

That the Borough Council adopt, in accordance with By-law CA29 0043 concerning conditional uses, the resolution to authorize a "Social Service (653)" type of occupancy for the residential building located at 4799, boulevard Lalande, on lot 1 899 505 of the Quebec cadastre, integrated into zone H1-8-452, in which the "Housing (h)" group of uses is authorized as the main use. That be amended Borough Council resolution number CA23 29 0077, dated March 6, 2023.

*District(s) :* Bois-de-Liesse

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1236765005

Que monsieur Benoit Langevin, conseiller de la ville, district du Bois-de-Liesse, soit nommé maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 9 mai 2023 au 8 août 2023 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

That Mr. Benoit Langevin, City Councillor, Bois-de-Liesse district, be appointed as Acting Mayor of the Borough of Pierrefonds Roxboro for the period from May 9, 2023 to August 8, 2023 inclusive, in accordance with the Charter of Ville de Montréal, Section 20.2.



## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728010

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2023.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on April 13, 2023.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236936002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Guillaume Pelletier Architecte ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour le réaménagement du deuxième étage, l'entrée principale de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le réaménagement du Centre Culturel de Pierrefonds (CCP), au montant de sa soumission, pour une somme maximale de 384 303,94 \$, taxes incluses. Dépense totale de 422 734,33 \$ (contrat : 384 303,94 \$ et contingences : 38 430,39 \$), taxes incluses - Appel d'offres public SP-2023-01 (deux soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a pour objectif d'obtenir les services professionnels en architecture et en ingénierie (toutes les disciplines requises pour le projet) afin d'élaborer le concept final et de produire des plans et devis pour construction, pour le réaménagement du deuxième étage et l'entrée principale de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que le réaménagement du Centre culturel de Pierrefonds.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**GDD- 1226936002** - Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet SP-2022-03, soit pour des services professionnels en architecture et ingénierie relatif à la rénovation et au réaménagement au Centre culturel de Pierrefonds

**GDD- 1226936001** - Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet SP-2021-14, soit les services professionnels en architecture et ingénierie pour le réaménagement du deuxième étage et l'entrée principale de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public SP-2023-01 a été lancé le 16 février 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 16 mars 2023, laissant ainsi un délai de 27 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux (2) addendas ont été publiés :

- Le 27 février 2023 - Correction de la date de prise de rendez-vous.
- Le 10 mars 2023 - Réponses aux questions des soumissionnaires

## JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite réaménager le deuxième étage, l'entrée principale de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Centre culturel de Pierrefonds afin d'optimiser les espaces pour favoriser une approche conviviale et maximiser l'éclairage naturel.

Le soumissionnaire doit être en mesure d'assembler une équipe multidisciplinaire pour répondre aux différents éléments de la conception. Le soumissionnaire doit soumettre une offre de services professionnels de toutes les spécialités requises à la réalisation des plans et devis de construction et à la surveillance des travaux. Le soumissionnaire est responsable de la coordination entre tous les professionnels.

Il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges, seuls deux (2) ont remis une soumission.

Les deux (2) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et en deuxième étape du processus (Évaluation de l'offres de services incluant les honoraires - enveloppe no 2). À la suite de la première étape d'évaluation.

Soumissions reçues	Note intérimaire		Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres (10 % contingences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Guillaume Pelletier Architecte	78,4		2,95	384 303,94 \$	38 430,39 \$	422 734,33 \$
Patriarche	83,1		2,61	451 851, 75 \$	45 185,17 \$	497 036,92 \$
Dernière estimation réalisée				269 084 \$	26 908,4 \$	295 992,4 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)</b>						
(l'adjudicataire - l'estimation)						(126 741,93) \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)</b>						
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100)						-42,82 %

À la suite de l'évaluation des deux soumissionnaires, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit à la firme Guillaume Pelletier Architecte.

Malgré un écart de 42,82 % entre le montant du plus bas soumissionnaire et la dernière estimation, l'octroi du contrat est tout de même recommandé pour les raisons suivantes : Cet appel d'offres est notre 3e processus d'appels d'offres en 3 ans, soit depuis 2021. Malgré de nouveaux soumissionnaires et un nouveau principe de soumission (forfaitaire vs à pourcentage), les montants des propositions restent dans les mêmes fourchettes. De plus, les coûts pour l'ingénierie et la scène acoustique s'avèrent être plus élevés que ce que nous avions estimé.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est réparti comme suit :

Honoraires professionnels 2e étage de la Mairie (Services de base) : 125 035,31 \$  
Honoraires professionnels Entrée de la Mairie (Services de base ) : 55 188,00 \$  
Honoraires professionnels CCP (Services de base) : 204 080,63 \$  
384 303,94 \$  
Contingences 10 % 38 430,39 \$  
**Total 422 734,33 \$**

Ce projet sera financé en totalité par le PDI de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n.a.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n.a.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier des travaux pour le présent mandat est établi comme suit :

- Les travaux des professionnels devront débuter au plus tard cinq (5) jours ouvrables suite à l'autorisation écrite à cet effet par la Ville ;
- Les plans et devis à 70 % pour commentaires par la Ville devront être remis dans les cinquante-cinq (55) jours suivant le début du mandat ;
- Suite à l'émission des commentaires des plans à 70 %, les documents finaux à 100 % pour soumission devront être remis dans les quinze (15) jours suivants ;
- Les comptes-rendus des réunions de chantier devront être soumis en version finale cinq (5) jours suite à celles-ci ;
- Les rapports de surveillance devront être soumis en version finale dûment signée dans les trente (30) jours suite à la fin des travaux de surveillance ;
- La construction est prévue pour le juillet 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

#### ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-03-28

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1236936004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 567 897,49 \$, taxes incluses, à savoir 493 823,90 \$, taxes incluses pour le contrat, 49 382,39 \$ taxes incluses pour les contingences et 24 691,20 \$ taxes incluses pour les dépenses incidentes. Octroyer à Limoges et Fils un contrat pour des travaux d'aménagement du parc St-Barnabas, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 493 823,90 \$. - Appel d'offres public ST-23-08 (dix soumissionnaires conformes)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent mandat comprend la construction d'une surface de jeux d'eau au parc St-Barnabas, dans l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le projet de réaménagement consiste à recréer une aire commune centrale intégrant une aire de repos avec des bancs et une aire de jeux d'eau pour tous. Une fontaine à boire et des supports à vélo sont aussi ajoutés. Quelques placettes avec BBQ et table de pique-nique sont installées ici et là afin d'offrir des opportunités à de petits événements. Les deux entrées sont redéfinies. Celle sur la rue Collin permettra dorénavant l'accessibilité universelle. Des végétaux seront plantés aux entrées, à la place centrale et à des endroits stratégiques afin de mieux encadrer le parc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-23-08 a été lancé le 23 février 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 30 mars 2023, laissant ainsi un délai de plus de 30 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Trois (3) addenda a été émis :  
Addenda 1 en date du 7 mars 2023 : réponses aux des questions des soumissionnaires;  
Addenda 2 en date du 8 mars 2023 : réponses aux des questions des soumissionnaires;  
Addenda 3 en date du 14 mars 2023 : report de la date d'ouverture du 16 au 30 mars 2023

La validité des soumissions est de soixante (60) jours suivant la date d'ouverture.

**JUSTIFICATION**

Le plus bas soumissionnaire est Les entreprises Roseneige inc. Toutefois, celui-ci n'est pas

conforme car il ne possède pas la licence 1.4 route et canalisation lui permettant de faire le raccordement à l'aqueduc. De plus, aucun sous-traitant pouvant exécuter les travaux de raccordement à l'aqueduc, n'a été mentionné dans la soumission du soumissionnaire. Pour ce faire, cette

La compagnie Limoges et fils a présenté la deuxième plus basse soumission au montant de 493 823,90 \$ ( taxes incluses) et suite à l'analyse des documents déposés, la soumission nous semble conforme aux Règlements sur les contrats de travaux de construction des organismes publics en vigueur.

Plusieurs erreurs d'arithmétique ont été décelées pour plusieurs soumissionnaires. Toutefois ces erreurs ne changent pas l'ordre des soumissionnaires.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Limoges et Fils	493 824 \$	49 382 \$	543 206 \$
Lanco Aménagement	515 364 \$	51 536 \$	566 900 \$
Aménagement Sud-Ouest	556 023 \$	55 602 \$	611 625 \$
Urbex Construction	580 966 \$	58 097 \$	639 063 \$
Excavation DDL	621 063 \$	62 106 \$	683 169 \$
Les constructions H2D	640 398 \$	64 040 \$	704 438 \$
Les Excavations Super	697 785 \$	34 889 \$	732 674 \$
Les terrassements Multipaysages	698 441 \$	69 844 \$	768 285 \$
Le Groupe Northstone	844 712 \$	84 471 \$	929 183 \$
Conception PLHP	857 272 \$	85 727 \$	942 999 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	<b>497 997 \$</b>	<b>49 800 \$</b>	<b>547 797 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			712 154,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			31,10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			399 787 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			73,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-4 584 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-0,84 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			23 688 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,36 %

#### Recommandation :

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, nous recommandons l'octroi du contrat à Limoges et fils au montant de 493 823,90 \$ taxes incluses

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 493 823,90 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel de contingences ( 10 %) est de 49 382,39 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel d'incidences (5 %) est de 24 691,20 \$

Le montant total maximal du projet est évalué à 567 897,49 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 22 mai 2023

Fin des travaux : 21 juillet 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

#### **ENDOSSÉ PAR**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-04-14



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1236936007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour le projet SP-2023-06, soit pour des services professionnels en inspection de bâtiment pour l'année 2023 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Aucune soumission

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a subi d'importantes inondations aux printemps 2017 et 2019.

De concert avec le Service d'incendie de la Ville de Montréal, des inspecteurs du cadre bâti de l'arrondissement et ceux d'autres arrondissements, du département de santé publique provincial, ainsi que des électriciens indépendants, ont visité toutes les propriétés inondées.

Les visites ont permis de fournir de l'information aux sinistrés, leur permettant ainsi d'aller chercher l'aide nécessaire auprès du ministère de la Sécurité publique. Lors des visites, les inspecteurs ont pu constater l'ampleur des dommages et par la suite, dans certains cas, de procéder à l'évacuation des bâtiments dangereux.

Par la suite, des suivis rigoureux ont été effectués par les inspecteurs du cadre bâti de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public SP-2023-06 a été lancé le 17 mars 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 6 avril 2023, laissant ainsi un délai de plus de 20 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

**JUSTIFICATION**

Sur un nombre de trois (3) preneurs de cahier des charges, aucune soumission n'a été déposée. De ce fait, cet appel d'offres doit être annulé.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **MONTREAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

#### **ENDOSSÉ PAR**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-04-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1236936005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises Roseneige, pour des travaux de revitalisation de l'aménagement extérieur de la bibliothèque et de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 179 239,13 \$ (contrat:155 860,11 \$, contingences: 23 379,02 \$), taxes incluses - Appel d'offres public ST-23-12 - Deux soumissionnaires conformes.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet de revitalisation de l'aménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (située au 13 555 boulevard de Pierrefonds) et de la mairie de l'arrondissement (située au 13 665 boulevard de Pierrefonds) se trouve dans un secteur névralgique de l'arrondissement tant par sa situation géographique que par l'importance des bâtiments que cet aménagement met en valeur.

Ces travaux consistent principalement à remettre à niveau les aménagements existants qui ont été affectés par la tenue en alternance de chantiers d'aménagements dans ce secteur. Sans s'y limiter, les travaux de ce présent appel d'offres concernent

- la démolition de certains aménagements;
- le terrassement, le nivellement et drainage du terrain;
- des travaux horticoles (retrait de végétaux, transplantation, élagage, etc.)
- autres travaux connexes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-23-12 a été lancé le 17 mars 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 6 avril 2023, laissant ainsi un délai de 20 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux (2) addenda ont été publiés :

- Le 28 mars 2023 - Précisions
- Le 3 avril 2023 - Réponses aux soumissionnaires

**JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 20.97 %, favorable à la Ville.»

Sur les trois soumissions reçues, seules deux étaient conformes. Dans la soumission de Multi-Paysages, le montant d'assurance indiqué ne correspondait pas au montant demandé dans le devis.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à la firme 9190-8673 Québec Inc. (Les entreprises Roseneige) qui est le plus bas soumissionnaire et dont la soumission est devenue conforme suite à la régularisation d'un défaut mineur (fournir l'annexe H dûment complétée et signée) exécutée dans le délai exigé.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les entreprises Roseneige	155 860 \$	23 379 \$	179 239 \$
Groupe Damex	214 522 \$	32 178 \$	246 700 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	197 228 \$	29 584 \$	226 812 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			212 969,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,82 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			67 461 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			37,64 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-47 573 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-20,97 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			67 461 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			37,64 %

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est réparti comme suit :

Contrat : 155 860,11 \$

Contingences (15 %) : 23 379,02 \$

Total 179 239,13 \$

Ce projet sera financé en totalité par le PDI de l'arrondissement.

#### MONTREAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Début des travaux : juin 2023

Fin des travaux : juillet 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephanie RACINE  
architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Chantal BRISSON  
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-04-20

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1234991004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 637 306,00 \$, à cinq (5) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal. Approuver les cinq (5) projets de convention à cet effet. Autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social à signer les conventions au nom de l'Arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatives de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer:

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et



des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;

- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ville-Centre

CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

## **DESCRIPTION**

**Organisme: Maison des jeunes de Pierrefonds**

Projet: Préparer nos enfants à l'avenir

Montant de la contribution recommandée: 57 000,00 \$ (projet sur trois ans, jusqu'au 2025-12-28)

Axe 1

La Maison des jeunes de Pierrefonds souhaite mettre sur pieds une nouvelle activité qui stimulera l'engagement civique et social des jeunes. Le projet Préparer nos enfants à l'avenir vise à accompagner, former et outiller 60 jeunes (20 jeunes /cohorte, 3 cohortes ) par des ateliers d'introduction et des expériences sur le terrain à la participation citoyenne, la démocratie et le système politique au Canada. Ce projet servira d'outil éducatif et de conscientisation afin d'amener les jeunes à s'impliquer dans leur communauté et s'initier à la démocratie participative.

**Organisme: Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)**

Projet: Maasai Boys Mentoring Program / Maasai: Programme de mentorat pour les garçons noirs

Montant de la contribution recommandée: 21 275,00 \$ (projet sur un an, jusqu'au 2024-06-16)

Axe 1

Le projet consiste d'un groupe de jeunes garçons noirs entre 9 à 12 ans qui rencontre un mentor pour faire des activités de groupe, des sorties et des ateliers conçus pour les jeunes hommes noirs. Le groupe se réunit tous les samedis d'août 2023 à juin 2024 (10 mois). Le programme vise à rendre autonome, à encadrer et à guider les jeunes en les exposant à de nouvelles situations et activités de manière culturellement sensible, inclusive et amusante. Il offrira des opportunités de renforcement communautaire, d'exposition à différents parcours professionnels et de développement de l'estime de soi, tout en apprenant sur le racisme anti-noir et en leur fournissant des outils pour les aider dans leur transition vers la vie adulte.

**Organisme: Centre Famille et Ressource ADD**

Projet: La parentalité comme une opportunité et pas seulement une responsabilité

Montant de la contribution recommandée: 91 415,00 \$ (projet sur trois ans, jusqu'au 2025-12-31)

Axe 1

Le programme SNAP est un modèle cognitive-comportemental fondé sur des preuves. Ce programme supporte le développement social et émotionnel des enfants et les aide à comprendre leur identité dans le monde, à établir de bonnes relations avec les autres, à mieux communiquer, à établir de meilleures relations inter personnelles, à résoudre les conflits et à développer leur confiance en soi afin d'atteindre leurs objectifs. Cela réduit les risques d'isolement social et les comportements agressifs et favorise leur bien-être général. Il rejoint le groupe d'âge 6 à 11 ans, est spécifique à l'âge, la langue et le genre sexuel. L'organisme intervient auprès de deux groupes de filles (total 14 filles) et deux groupes de garçons (total 14 garçons) en français par année. Le projet supporte et outille 21 à 28 familles.

**Organisme: Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)**

Projet: Travail de rue et animation AJOI Pierrefonds/Roxboro

Montant de la contribution recommandée: 377 71,00 \$ (projet sur trois ans, jusqu'au 2025-12-31)

Axe 2

Le projet vise à maintenir la présence de travailleur.ses de milieu/de rue (TR) dans les espaces publics du vaste territoire de Pfd/Rox (parcs, commerciaux, restaurants, alentours des écoles, rues, bus, gyms ouverts, etc.) et à maintenir le volet d'animation de milieu qui se déroule dans deux écoles pendant l'année scolaire et dans les parcs durant l'été. L'organisme continue de créer, maintenir et développer des liens de confiance avec les jeunes afin d'intervenir sur des enjeux, des préoccupations et problématiques psychosociaux dans une approche systémique et humaniste.

**Organisme: Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus**

Projet: Prévention de milieu

Montant de la contribution recommandée: 89 901,00 \$ (projet sur trois ans, jusqu'au 2025-12-31)

Axe 2

Le programme permettra à Cumulus de continuer les progrès fait dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en prévention des toxicomanies. Ce projet se déclinera en trois parties. Travail de milieu en partenariat avec les organismes locaux, formation aux partenaires et les priorités d'intervention seront ciblées là où les besoins suriront davantage. Cumulus travaille

en collaboration avec l'organisme AJOI dans les écoles, ce lien permettra de favoriser la continuité du projet. Cumulus offre un soutien spécialisé aux jeunes qui utilisent des substances psychoactives.

## JUSTIFICATION

Tous les projets prennent en compte la diversité et l'inclusion.

**Organisme: Maison des jeunes de Pierrefonds**

Projet: Préparer nos enfants à l'avenir

La MDJ travaille avec de nombreux partenaires intersectoriels pour assurer d'inclure tous les jeunes et offrir les services gratuitement afin qu'ils soient accessibles à tous. Le territoire où se situe la Maison des jeunes est considéré comme un secteur fragilisé par les acteurs locaux où se côtoient de nombreuses problématiques sociales. L'approche globale, qui considère les jeunes comme des individus à part entière, capables de faire des choix éclairés et à leur image. Être en relation avec les jeunes et de créer des liens significatifs, permet d'aborder les adolescents dans leur globalité, comme des personnes capables de trouver des solutions, d'être imaginatives et de contribuer au développement de leur communauté.

**Organisme: Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)**

Projet: Maasai Boys Mentoring Program / Maasai: Programme de mentorat pour les garçons noirs

Ce projet est bâti par une approche par et pour qui met de l'avant l'implication des jeunes. Il tient compte des réalités, des expériences vécues et distinctes des jeunes anglophones noirs et les expose à une expérience unique qui répond à leurs besoins spécifiques.

**Organisme: Centre Famille et Ressource ADD**

Projet: La parentalité comme une opportunité et pas seulement une responsabilité

Ce projet ouvert à toutes et tous porte une attention particulière pour rejoindre les enfants et les familles vivant dans un contexte de grande vulnérabilité. Le projet tient compte des besoins

spécifiques des enfants, des femmes, des hommes. Les services sont offerts et adaptés aux besoins spécifiques de chacun et chacune en terme de support, de temps et de type d'intervention. Une approche d'ouverture, d'inclusion et de non jugement à travers toutes les interventions est privilégiée.

**Organisme: Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)**

Projet: Travail de rue et animation AJOI Pierrefonds/Roxboro

Ce projet offre des services gratuits pour toutes et tous. Une attention particulière est portée pour diversifier l'équipe d'intervenants (provenant de différentes communautés ethnoculturelles et LGBTQ2+) et l'organisation s'est doté d'une Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail en 2018 et d'une Politique de non-dis crimination en 2020. Une attention particulière est portée pour rejoindre les personnes marginalisées ou qui pourraient être exclues de l'offre d'activités traditionnelles, tel que les communautés culturelles, les personnes marginalisées en rupture sociale ainsi que la population unilingue anglophone.

**Organisme: Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus**

Projet: Prévention de milieu

Dans ce projet, les interventions qui seront effectuées auprès des filles et des garçons

prennent en considérations les facteurs suivants : le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle. Les interventions auprès des filles viseront principalement l'estime de soi, les risques liés à la consommation des substances psychoactives et la consommation abusive ainsi que l'implantation de ses limites personnelles.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 637 306,00 \$, sera assumé comme suit : Le montant de 637 306.00 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ORGANISME	PROJET	2023	2024	2025	TOTAL
Maison des jeunes de Pierrefonds	Préparer nos enfants à l'avenir	14 484,00 \$	21 258,00 \$	21 258,00\$	57 000,00 \$
Association de la communauté noire de l'Ouest de l'Île (WIBCA)	Maasai Boys Mentoring Program / Maasai: Programme de mentorat pour les garçons noirs	21 275,00 \$	0 \$	0 \$	21 275,00 \$
Centre Famille et Ressource ADD	La parentalité comme une opportunité et pas seulement une responsabilité	21 226,00 \$	34 298,00 \$	35 891,00 \$	91 415,00 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)	Travail de rue et animation AJOI Pierrefonds/Roxboro	140 891,00 \$	118 412,00 \$	118 412,00 \$	377 71,00 \$
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	Prévention de milieu	26 981,00\$	31 460,00 \$	31 460,00 \$	89 901,00 \$

## MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité

urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;

- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Sophie BOUCHER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 25 avril 2023  
Sophie BOUCHER, 25 avril 2023  
Louise ZAMPINI, 12 avril 2023

---

## RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

## ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-13

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239348001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social à faire le prêt de la scène mobile : Stageline SL-100, à l'organisme Strangers in the Night pour son événement annuel du 26 août 2023 qui se tiendra au centre commercial Complexe Pointe-Claire. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'événement Strangers in the Night (SITN) est un gala de bienfaisance gastronomique organisé au profit de plusieurs organismes (*Les Amis de la santé mentale de l'Ouest-de-l'Île, Cure SMA, Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île et pour la première fois ce tte année* : L'association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île (WIBCA). L'événement est une soirée gastronomique où des restaurateurs locaux offrent leur nourriture à divers kiosques, de type foire alimentaire et où plusieurs prestations musicales d'envergure sont offertes. L'événement est organisé par la Fondation SITN qui a déjà plusieurs événements d'envergure à son actif. Cet événement était un rendez-vous annuel récurrent qui faisait partie de la programmation estivale de l'arrondissement depuis 2018. L'événement a déjà eu lieu dans le stationnement de la Mairie de l'arrondissement pour les éditions 2018 et 2019. Cette année l'événement se déroulera sur le site du centre commercial Complexe Pointe-Claire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA22 290163: que le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aux organismes Les Amis de la santé mentale de l'Ouest-de-l'Île, Cure SMA et le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île pour l'événement annuel Strangers in the Night qui se tiendra le 20 août 2022 au centre commercial Complexe Pointe-Claire.

Résolution CA19 29 0169 : que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 19 29 0169 l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le samedi 20 août de 16 h à 23 h 30, dans l'espace délimité du terrain vacant situé à l'ouest de la mairie d'arrondissement et indiqué au plan joint à la présente, à l'occasion du spectacle Strangers in the Night, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme La fondation SITN du permis d'alcool approprié de la

Régie des alcools, des courses et des jeux; QUE le conseil d'arrondissement autorise l'occupation de cet espace par cette Fondation du 16 au 23 août 2019.

Résolution CA18 290 169 que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 18 29 0169 l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le samedi 20 août entre 16h et 23h 30 dans l'espace délimité du terrain vacant situé à l'ouest de la mairie d'arrondissement indiqué au plan joint à la présente, à l'occasion du spectacle Strangers in the Night, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme La fondation SITN du permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux; que le conseil d'arrondissement autorise l'occupation de cet espace par cette Fondation du 16 au 23 août 2018.

## DESCRIPTION

Afin de supporter l'organisme, le conseil d'arrondissement doit autoriser la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à faire le prêt de la scène mobile : Stageline SL-100 lors de l'événement annuel de la Fondation Strangers in the Night qui aura lieu le 26 août 2023. La livraison et le montage de la scène est prévu le 23 août et le démontage ainsi que le retour à l'arrondissement le 28 août. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire.

## JUSTIFICATION

Le prêt du Stageline aide la Fondation à réduire ses dépenses, donc un meilleur retour financier pour la Fondation. Les organismes communautaires identifiés à recevoir une partie de la collecte des fonds vont bénéficier directement de cet événement. Selon la politique de soutien aux événements spéciaux, la DCSLDS ne peut prêter des équipements à un organisme où l'événement est à l'extérieur de son territoire. C'est pour cette raison que la DCSLDS demande une résolution du Conseil sur cette demande.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Notre contribution n'est pas monétaire mais sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre. Voici le tableau explicatif:

Soutien fourni par l'arrondissement	Montant
Stageline	3 000,00 \$
RH (pro, logisitique, agent de projet)	500,00 \$
SWAT	354,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 854,00 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes. Le tableau est joint.



IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DANCSECS  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

Le : 2023-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social à faire le prêt de la scène mobile : Stageline SL-100 à l'organisme Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île lors de leur événement annuel du 8 juillet 2023. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au Parc Dollard de Dollard-des-Ormeaux.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île organise annuellement un festival dans le but de recueillir des fonds pour venir en aide aux organismes communautaires de la région dont certains œuvrent sur le territoire de l'Ouest-de-l'Île incluant l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île est une organisation axée sur la communauté dont les objectifs principaux sont d'aider les organismes à but non-lucratif et de promouvoir le blues dans l'Ouest de l'Île.

Au cours des dix-sept dernières années, ils ont fait don de plus de 200 000 \$ à de nombreux organismes communautaires de l'Ouest-de-l'Île, notamment : l'Association de l'Ouest-de-l'Île pour les handicapés intellectuels, l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île, Alphabétisation sans limites, Alzheimer Groupe Inc., AJOI, Soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île et Portage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- GDD 1221294005 - Résolution CA 22 290112
- GDD 1196805006 - Résolution CA 19 290129
- GDD 1181294006 - Résolution CA18 29 0101
- GDD 1171294003 - Résolution CA17 29 0102
- GDD 1161294002 - Résolution CA16 29 0124

**DESCRIPTION**

L'Arrondissement fera le prêt de sa scène mobile pour le spectacle extérieur qui se tiendra le 8 juillet 2023 au Parc Dollard à Dollard-des-Ormeaux. L'organisme est responsable de fournir les ressources nécessaires (main d'œuvre) pour le montage et le démontage du Stageline relié à l'événement. Le montage serait fait le vendredi 7 juillet 2023 et le démontage dimanche 9 juillet 2023. En plus, l'organisme doit fournir la preuve que la main-d'œuvre est qualifiée pour le montage et le démontage du Stageline ainsi qu'une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars valide avec la Ville comme coassurée.

## JUSTIFICATION

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'île est un événement rassembleur mis sur pied par plusieurs villes et arrondissements avoisinants permettant d'offrir un événement de qualité générant des fonds pour des organismes communautaires de l'arrondissement qui ont besoin de ces ressources pour accomplir leur mission et répondre aux besoins de leurs bénéficiaires.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'Arrondissement est d'un montant approximatif de 3 854\$. Notre contribution n'est pas monétaire mais sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre. Le tableau explicatif est joint.

Soutien fourni par l'arrondissement	Montant
Stageline	3 000,00 \$
RH (pro, logisitique, agent de projet)	500,00 \$
SWAT	354,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 854,00 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DANCSECS  
conseiller(-ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238388004

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières\_matérielles et informationnelles

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Reddition financière pour la période du 25 février au 24 mars 2023

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de mars.

Rapport couvrant la période du 25 février au 24 mars 2023 qui totalise la somme de 585 935,53 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 mars pour un montant de 8 855.09 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2023-04-12

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1233840002**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1233840002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

**CONTENU****CONTEXTE**

Cet amendement au règlement CA29 0010, Nuisances et bon ordre, est dans l'intérêt des citoyens de Pierrefonds-Roxboro afin:

- de réglementer le stationnement de véhicules autre qu'un endroit destiné à cette fin sur la propriété privée;
- d'empêcher l'érection de structures temporaires tels que des échafaudages sans que des activités de travaux ne soient entrepris
- D,assujettit otus les équipements mécaniques de toute nature aux limitations de bruits de 55 db

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption du règlement original (CA29 0010) : 11 février 2007

**DESCRIPTION**

L'objectif de ce règlement est contrôler les nuisances associées aux véhicules automobiles stationnées sur la pelouse, d'empêcher les échafaudages temporaires érigés en permanence et de contrôler le bruit de tout équipement mécanique.

**JUSTIFICATION**

La réglementation actuelle empêche les inspecteurs d'agir dans plusieurs dossiers faisant l'objet de plaintes par les citoyens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise en vigueur de ce nouveau règlement n'entraîne pas de dépense directe.

**MONTRÉAL 2030**



Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt, et adoption du projet de règlement : 3 avril 2023

Adoption du règlement: 1er mai 2023

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et

Le : 2023-03-23

inspections (arrondissement)

études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707020**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-57 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

**Lecture :**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1228707020**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-57 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1228707020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-57 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176 ainsi que les normes qui s'y rattachent

**CONTENU****CONTEXTE**

C'est dans le cadre d'une demande pour reconstruire un bâtiment incendié au 16740, boulevard de Pierrefonds, que nous avons réalisé que l'usage habitation multifamiliale n'est plus autorisé dans la zone H2-3-176 alors qu'il y a également 8 autres bâtiments multifamiliaux dans la zone.

Selon nos archives:

- Un plan d'ensemble montrant la construction de 9 bâtiments multifamiliaux sur les lots 185-320 à 185-324 et 186-237 à 186-324 a été approuvé par le Conseil le 1<sup>er</sup> octobre 1986 (résolution #86-637);
- Un permis de construction #86-697 a été émis le 3 décembre 1986 pour une nouvelle construction de 8 logements sur 2 étages plus un sous-sol au 16740, boulevard de Pierrefonds;
- Le règlement de zonage #832 à l'époque autorisait le groupe d'habitation «H4 : habitation multifamiliale isolée de 4 à 8 logements et de 2 étages (incluant logements au sous-sol)». Il s'agissait de la zone «RD» au plan de zonage;
- Suite aux refontes réglementaires, le règlement de zonage #832 a été remplacé par le #1047 en 1990 puis en 2010 par le CA29 0040.
- L'usage «habitation multifamiliale» autorisé dans le règlement #832 aurait dû être reconduit dans les règlements #1047 et CA29 0040.

Le règlement de zonage CA29 0040 n'autorise pas l'usage «habitation multifamiliale (h3)» dans la zone H2-3-176.

Il est donc proposer de modifier de l'annexe A du règlement de zonage (grille des spécifications H2-3-176). Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation multifamiliale

(h3)» ainsi que des normes de lotissements et de zonage afin que puisse être reconstruit le bâtiment incendié.

Le projet de règlement est assujéti à la procédure d'approbation référendaire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

### **DESCRIPTION**

Le bâtiment au 16740, boulevard de Pierrefonds est composé de 8 logements sur 2 étages plus un sous-sol. Les dimensions du lot 1 070 532 sont: largeur = 22,92 m, profondeur =45,29 m et la superficie =1 087,91 m<sup>2</sup>

Le règlement de zonage CA2900 40 n'autorise pas l'usage habitation multifamiliale (4 logements et plus) dans la zone H2-3-176.

De plus selon l'article 350 du règlement de zonage CA29 0040 : « Les droits acquis à un usage dérogatoire protégé par droits acquis sont éteints si cet usage a été abandonné, a cessé ou a été interrompu, ou si l'équipement ou les installations nécessaires à l'exercice de cet usage ont été enlevés sans être remplacés ou remis en place pendant une période de 12 mois consécutifs pour un usage faisant partie de la catégorie « Vente au détail et services (c1) » et de 6 mois consécutifs pour les autres catégories d'usages. »; L'incendie a eu lieu il y a plus d'un an.

Le projet de règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage, soit la grille des spécifications H2-3-176. Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation multifamiliale (h3)» ainsi que des normes de lotissements et de zonage.

### **JUSTIFICATION**

Constats - Règlement de zonage en vigueur:

- Les usages autorisés à la grille H2-3-178 sont : l'habitation unifamiliale contiguë et l'habitation bifamiliale et trifamiliale isolée et jumelée;
- 2 des 3 types de structure proposés à la grille H2-3-178 ne sont pas compatibles avec le cadre bâti. Impossible de construire en contiguë en raison des bâtiments isolés avec fenêtres sur les murs latéraux et présence d'allées véhiculaires communes menant à l'aire de stationnement en cour arrière. La largeur du lot 1 070 532 (16740, boulevard de Pierrefonds) n'est pas suffisante pour permettre la subdivision du lot pour un bâtiment de type jumelée;
- Il reste donc un bifamiliale ou trifamiliale isolé qui serait autorisé mais pas compatible avec le plan d'ensemble approuvée en 1986 pour les 9 bâtiments multifamiliaux;
- Il est donc proposé de modifier la grille H2-3-178 afin d'ajouter les normes qui étaient en vigueur au moment de la construction du projet afin de conserver l'unité du projet tel qu'approuvé au plan d'ensemble.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en

changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 6 février 2023

Assemblée publique de consultation : février-mars 2023

Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : mars-avril 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : avril 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : mai 2023

Certificat de conformité : juin-juillet 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2022-10-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238707008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement numéro CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fin d'apporter des modifications, ajustements et précisions aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongées, les socles pour équipement de services publics et bornes de recharge pour véhicules électriques, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avants et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon, et le nombre de porte de garage pour un bâtiment résidentiel

**CONTENU****CONTEXTE**

Adopter le règlement numéro CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fin d'apporter des modifications, ajustements et précisions aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongées, les socles pour équipement de services publics et bornes de recharge pour véhicules électriques, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avants et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon, et le nombre de porte de garage pour un bâtiment résidentiel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le présent règlement vise à modifier ou ajuster certains articles du règlement de zonage CA29 0040. Les modifications concernent les éléments suivants:

- Corrections à la table des matières pour refléter, le cas échéant, les modifications, ajouts ou retraits d'articles;
- Article 22, 23, 24: modifications de certaines dispositions administratives faisant référence à des règlements qui n'existent plus;

- Article 79: modifications de afin de spécifier qu'aucune case de stationnement n'est requise pour un usage additionnel autorisé dans un bâtiment de plus de 60 logements et ou de plus de 120 chambres et ajout afin d'interdire l'affichage extérieure pour cet usage additionnel;
- Article 111: ajout afin de préciser que la marge «0» s'applique au mur mitoyen pour un bâtiment jumelé et aux murs latéraux des unités centrales d'un bâtiment contigu;
- Article 127: correction du numéro de chapitre;
- Article 138: ajout d'un article visant à autoriser les plates-formes détachées du bâtiment principal;
- Article 139: ajout de normes pour les balcons, perrons, escaliers extérieurs situés dans une cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale zéro. Des normes similaires existent déjà dans le règlement pour la cour arrière;
- Articles 140 et 140.2: ajout afin de préciser de quel façon est calculé une distance minimale;
- Article 140.1: ajout des mots «minimales» dans l'article permet d'avoir une marge de manoeuvre quant aux dimensions du garage;
- Article 141: a) et c) corrections au libellé afin de faciliter la compréhension, b) correction du chiffre de la dénivellation requise puisqu'il y a eu une erreur lors de la refonte réglementaire;
- Articles 147, 163, 171 et 181 : ajout d'un article visant à autoriser les socles pour équipement de services publics et bornes de recharges pour véhicules électriques. Déjà autorisé pour les usages de type résidentiel, cet article est donc ajouté à tous les groupes d'usages;
- Article 156: ajout concernant la localisation d'un compacteur à déchets;
- Article 184 b): ajout de précision quant au calcul de la distance entre 2 accès;
- Articles 185 b), 201 b) et 242 b): modification pour diminuer la hauteur minimale d'un conifère afin de refléter ce qui est offert sur le marché;
- Article 188: modification de l'article afin de faciliter la compréhension;
- Article 239 a) et 240 a): modification pour diminuer la hauteur minimale d'un conifère afin de refléter ce qui est offert sur le marché et ajout de normes pour les arbustes à feuillage servant d'écran;
- Article 239 b) en abrogeant l'article, un usage du groupe habitation situé dans une zone dont l'affectation principale n'est pas «habitation» ne sera plus exempté de fournir une bande tampon;
- Articles 242 et 243: modifications aux alinéas 4 et 5 afin de prolonger le délai de plantation ou de remplacement d'un arbre;
- Article 245: abroger le 5e alinéa qui n'est pas requis puisque lors du réaménagement d'une cour, les normes existantes aux alinéas 1 à 4 s'appliquent;
- Article 267: le libellé a été revu afin d'en faciliter la compréhension; et
- Articles 184 a), 185 a), 190, 201 a), 201.1 a), 229, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240 b), 242 a): modifications apportées afin de préciser davantage la façon d'aménager une bande gazonnée. Il est proposé de remplacer les mots «autrement paysagée» par «aménagée à l'aide de végétaux».

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 1er mai 2023  
Assemblée publique de consultation : 5 juin 2023  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : 7 août 2023  
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : août 2023  
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : septembre-octobre 2023  
Certificat de conformité : novembre-décembre 2023

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-04-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1235300003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation mineure 3003256873 visant à permettre dans la zone H1-7-399-1, pour un bâtiment résidentiel isolé situé au 5, 1ere Avenue Nord, Roxboro, sur le lot 1 389 600, une marge latérale de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 5109 de son greffe, en date du 30 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, François Danis.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003256873 visant à permettre dans la zone H1-7-399-1, pour un bâtiment résidentiel isolé situé au 5, 1ere Avenue Nord, Roxboro, sur le lot 1 389 600, une marge latérale de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 5109 de son greffe, en date du 30 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, François Danis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du jeudi 13 avril 2023**

Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA29 0044 relatifs aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge latérale réduite de 1,75 m au lieu du 2 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 5109, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 30 janvier 2023.

Recommandée à l'unanimité.

**DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure 3003256873 visant à permettre, pour un bâtiment résidentiel isolé :

- Une marge latérale de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m;

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 5109 de son greffe, en date du 30 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, François Danis.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 13 avril 2023

Consultation écrire 15 jours

Conseil d'arrondissement : 1er mai 2023

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1235300002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation mineure 3003247835 visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 19, 11e Avenue, Roxboro, sur le lot 1 390 004, une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003247835 visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 19, 11e Avenue, Roxboro, sur le lot 1 390 004, une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Considérant que toute demande de dérogation est assujetti au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;  
Considérant que le Comité est d'avis que la condition applicable suivante du Règlement CA29 044 n'est pas respectée :

- « L'application de la disposition du règlement visée par la demande doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant »;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt, sous la minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023.

Refusée à majorité.

**DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure 3003247835 visant à permettre, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé :



- Une marge arrière réduite de 7,12 m minimum au lieu du 7,60 m minimum, tel que requis;

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 39817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023, par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 8 mars 2023

Consultation écrite 15 jours

Conseil d'arrondissement : 3 avril 2023

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-15

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239728008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolée de deux étages, situé au 69, 8e Avenue, sur le lot 6 326 849 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt, sous la minute 39 315 de son greffe, en date du 19 septembre 2022 et révisé le 23 janvier 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Approuver selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolée de deux étages, situé au 69, 8e Avenue, sur le lot 6 326 849 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt, sous la minute 39 315 de son greffe, en date du 19 septembre 2022 et révisé le 23 janvier 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 13 avril 2023**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la démolition d'une maison unifamiliale (1955) et la construction d'une maison unifamiliale isolée de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

Les membres du Comité recommandent également de revoir la dimension des fenêtres situées au 2<sup>e</sup> étage de la façade latérale droite afin qu'elles s'harmonisent davantage aux autres fenêtres du bâtiment.

---

**Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 23 mars 2023**

Le projet est présenté pour la troisième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'une maison unifamiliale (1955) et construction d'une maison unifamiliale isolée de deux étages. Le nouveau bâtiment sera revêtu de brique grise, d'un clin horizontal en bois d'ingénierie gris et d'un bardeau d'asphalte de couleur noir. Toutes les ouvertures ainsi que

les soffites et les fascias seront de couleur gris anthracite.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme.

Le Comité suggère toutefois de vérifier que le clin en bois d'ingénierie proposé permettra l'installation de planche de clin pleine longueur tel qu'illustré sur les plans.

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 23 février 2023**

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'une maison unifamiliale (1955) et construction d'une maison unifamiliale isolée de deux étages. Le nouveau bâtiment sera revêtu de brique, d'un clin horizontal en bois d'ingénierie et d'un bardeau d'asphalte de couleur gris ou noir. Toutes les ouvertures ainsi que les soffites et les fascias seront de couleur noire.

Le comité d'architecture est d'avis qu'il y a une amélioration depuis la dernière proposition du 24 novembre 2022 et que les ajustements apportés au niveau du style architectural sont plus respectueux du cadre bâti existant et avoisinant. Toutefois, malgré la reconnaissance des efforts mis dans cette nouvelle proposition, le comité estime que certains éléments doivent être retravaillés pour améliorer la qualité du projet et émet les recommandations suivantes :

- Utiliser des planches de clin pleine longueur autour de la fenêtre située au-dessus du garage et sur le mur latéral gauche pour éviter l'apparence des jointures;
- Devant l'entrée principale, opter pour une marquise à 1 versant similaire à la lucarne située au 2e étage en façade;
- Opter pour un clin de couleur grise qui s'harmonise davantage à la couleur noire des fenêtres, soffites et fascias;
- Prolonger la jointure de brique de l'alcôve jusqu'au point de rupture;
- Proposer des fenêtres au style et aux dimensions similaires sur l'ensemble des murs;
- Spécifier la couleur du bardeau d'asphalte;
- Ajouter l'arbre existant qui sera conservé sur le plan d'aménagement paysager.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 24 novembre 2022**

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'une maison unifamiliale isolée de deux étages et la construction d'une maison unifamiliale isolée de deux étages. Le nouveau bâtiment sera revêtu de brique grise, d'un clin horizontal brun en bois d'ingénierie et d'un bardeau d'asphalte gris. Toutes les ouvertures ainsi que les soffites et les fascias seront de couleur noire.

Les propriétaires Mme Castelia Enache et M. Dorinel Calin ont rejoint la réunion à 9h30. Les propriétaires présentent aux membres la démarche de conception du projet.

Le Comité dénote le manque d'intégration architecturale du projet et invite le requérant à prendre connaissance du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en portant une attention particulière au chapitre 3 et à la section 2.1 du chapitre 5.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Aucune intégration au voisinage ;
- S'harmoniser davantage au voisin de droite et non au voisin de gauche ;
- Présenter deux maisons différentes avec des variations architecturales marquées ;
- Faire varier la marge avant afin que les deux maisons ne soient pas sur le même alignement ;
- Adapter le projet afin d'assurer la conservation du plus grand nombre d'arbres matures ;
- Opter pour un style de toiture à deux versants et non à quatre versants ;
- Les pentes de toit de la toiture et du pignon doivent être plus prononcées ;
- Recentrer la porte d'entrée principale par rapport au porche ;
- Rabaisser la hauteur du rez-de-chaussée ;
- Indiquer l'emplacement des arbres sur le plan de l'arpenteur-géomètre ;
- Préciser quels seront les arbres à abattre.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

## DESCRIPTION

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages avec un garage intégré sur le lot 6 326 849 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt, sous la minute 39 315 de son greffe, en date du 19 septembre 2022 et révisé le 23 janvier 2023. Il sera construit selon les plans de Normand Cuerrier, technologue en architecture, en date du 12 mars 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants :

- Brique : Cinco+ de couleur grise (lennox) par Permacon
- Clin : Horizontal en bois d'ingénierie de type Canoxel de couleur gris pâle par Maibec
- Solin : aluminium, couleur gris anthracite foncé
- Fenêtres et portes : aluminium, couleur gris anthracite foncé
- Toiture : bardeau d'asphalte noir deux ton

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTREAL 2030

**Non-applicabilité** : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime POWELL  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239728011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment multifamilial de 3 étages avec mezzanine comprenant 20 logements au 10 500, boulevard Guoin Ouest, sur le lot 1 388 650 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, sous la minute 22 667 de son greffe, en date du 19 août 2022 et révisé le 27 avril 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment multifamilial de 3 étages avec mezzanine comprenant 20 logements au 10 500, boulevard Guoin Ouest, sur le lot 1 388 650 du cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, sous la minute 22 667 de son greffe, en date du 19 août 2022 et révisé le 27 avril 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 9 novembre 2022**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter ce plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial isolé (H3) de 3 étages avec mezzanine comprenant 20 logements.

Le comité suggère toutefois de bonifier l'aménagement paysager par l'ajout d'une clôture et d'une haie entre le stationnement de l'Agence métropolitaine de transport et le terrain visé par le demande afin d'assurer l'intimité des logements situés au rez-de-chaussée. Recommandée à l'unanimité.

*Suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, un plan d'aménagement paysager bonifié par l'ajout d'une clôture et d'une haie entre le stationnement de l'Agence métropolitaine de transport et le terrain visé a été le reçu le 18 novembre 2022.*

**Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 23 juin 2022**

Le projet en est à sa deuxième présentation au Comité d'architecture. La majorité des

commentaires formulés par le comité d'architecture et par le comité de circulation ont été adressées.

Le Comité est satisfait de l'évolution de la proposition et émet les commentaires suivants :

- Fournir des plans complets révisés ;
- Réviser les rendus architecturaux afin de montrer les couleurs réelles de la proposition ;
- Fournir des échantillons réels des matériaux proposés afin de valider l'agencement des couleurs.

---

### **Comité de circulation et de sécurité routière - Réunion du mardi 24 mai 2022**

- Sur le boulevard Gouin Ouest, ceci est un Arrêt de bus, une zone d'arrêt interdit en tout temps. L'accès en U proposé sur le boulevard Gouin Ouest est problématique compte tenu la proximité à l'intersection. Les manœuvres d'entrée ou de sortie près de l'intersection n'est pas recommandée vu que le U sur le boulevard Gouin Ouest intersection très achalandée pour aller direction Ouest et les gens qui viennent du l'est. Ceci sera encore plus problématique avec l'ouverture de la station du REM.
- Placer de début de l'entrée en U à l'extrémité ouest de la propriété sur le boulevard Gouin Ouest pour se terminer à l'emplacement de l'entrée existante ou utiliser l'entrée/sortie existante pour accéder à la propriété. Quand le feu est vert, la vitesse de circulation sera trop élevée sur le boulevard Gouin Ouest.
- Placer l'entrée en «U» sur la 4e Avenue Sud à une distance minimale de 10 m de l'intersection du boulevard Gouin Ouest. Le virage de Gouin vers 4e pourrait être problématique vu les autobus.
- Placer de début de l'entrée en U à l'extrémité ouest de la propriété sur le boulevard Gouin Ouest pour se terminer à l'emplacement de l'entrée existante.
- Utiliser l'entrée/sortie existante pour accéder à la propriété.
- Placer l'entrée en «U» sur la 4e Avenue Sud à une distance minimale de 10 m de l'intersection du boulevard Gouin Ouest.
- La rampe d'accès au garage sur 4<sup>e</sup> Avenue Sud, devrait être à une distance de 5 m après la fin de la courbe pour ne pas nuire à l'entrée du REM et les manœuvres des autobus.
- Sur la 4<sup>e</sup> Avenue Sud, directement en face de la propriété, l'arrêt est interdit en tout temps vu le passage des bus. Après l'entrée du REM sur la 4<sup>e</sup> Avenue Sud, l'arrondissement prévoit de modifier la signalisation limitant le stationnement à 4 heures maximum ce qui permettrait un certain stationnement pour les visiteurs sur la rue.
- La salle à déchets est située au sous-sol donc ceux-ci seront sortis sur la 4<sup>e</sup> Avenue Sud. Le camion effectuant la collecte pour 20 logements sera dans la zone d'arrêt interdit pour un certain temps. Il faut prévoir un aménagement hors rue pour le dépôt des contenants à déchets et le camion de collecte des matières résiduelles et ne pas nuire aux manœuvres des autobus.
- Vu les restrictions de stationnement « Arrêt interdit en tout temps » sur le boulevard Gouin Ouest et la 4<sup>e</sup> avenue Sud, les camions de livraison ne pourront pas s'immobiliser non plus. Il faut prévoir un aménagement hors rue de dimension adéquate pour un camion de livraison ou autre.

#### Norme MTQ 7.10 Distance de visibilité (Contenu normatif)

- La végétation peut nuire à la perception d'objets situés en amont sur la



chaussée. Les obstacles situés en bordure de la route doivent être suffisamment éloignés pour permettre d'avoir la distance de visibilité requise. Une zone à l'intérieur de la courbe, délimitée par la ligne de rive et la ligne de visée, doit être libre de tout obstacle suffisamment important pouvant nuire à la perception d'un objet sur la chaussée. Vu l'importance de la visibilité sur le boulevard Gouin Ouest et de la 4e Avenue sud, du débit de circulation et des camions lourds, l'aménagement du domaine public autour de la propriété doit être limité à une pelouse.

Description	
-------------	--

Le bâtiment sera implanté sur le lot 1 388 650 du Cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, sous la minute 22 667 de son greffe, en date du 19 août 2022 et révisé le 27 avril 2023. Il sera construit selon les plans de Rabih Khazaka, architecte, en date du 26 octobre 2022 et révisé le 24 avril 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Brique 1 : Sioux City Brick, modèle Mountain Shadow, couleur brun, texture smooth
- Brique 2 : Watsonstown Brick, modèle Manhattan series, couleur coal (charbon)
- Aluminium : Unico 3,2Z, modèle PP-400 prépeint D-MAX, couleur Rigel 2 (charbon)
- Acier pour murs mezzanine : Mac Métal, type Nordwood, couleur cèdre
- Acier : Mac métal, type Versa Vertical, couleur Quartz cendré (charbon)
- Acier pour solins, marquises et balcons : Vicwest, couleur fusain 56072
- Fenêtres : couleur fusain

## DESCRIPTION

## JUSTIFICATION

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

**Non-applicabilité** : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée multifamiliale.*

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime POWELL  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-26

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239728009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la modification des façades d'un commerce et le réaménagement de l'espace de stationnement extérieur situé au 4961, Boulevard Saint-Jean, sur le lot 1 842 646 du cadastre du Québec, tel que montré au plan d'architecture de la firme Atelier Monarque Architecture en date du 21 septembre 2022 et révisé le 9 janvier 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Refuser selon le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la modification des façades d'un commerce et le réaménagement de l'espace de stationnement situé au 4961, Boulevard Saint-Jean, sur le lot 1 842 646 du cadastre du Québec, tel que montré au plan d'architecture de la firme Atelier Monarque Architecture en date du 21 septembre 2022 et révisé le 9 janvier 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 13 avril 2023**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la modification des façades d'un bâtiment commercial d'un étage et le réaménagement de l'espace de stationnement extérieur, sous réserve des commentaires du Comité de circulation concernant l'aménagement extérieur proposé et les enjeux de circulation découlant des objectifs et critères suivants qui doivent être analysés par ce dernier :

- Le critère «le projet devrait assurer des cheminements piétonniers sécuritaires et attrayants depuis la voie publique jusqu'à l'entrée de chaque bâtiment ou établissement» de l'objectif «aménager les espaces de stationnement de façon à minimiser leur impact visuel et les conflits de circulation»;
- Le critère «l'espace de stationnement devrait comporter des trottoirs ou autre cheminement protégé dont le nombre est suffisant pour assurer le déplacement sécuritaire des piétons à travers l'espace de stationnement» de l'objectif «aménager les espaces de stationnement de façon à minimiser leur impact visuel et les conflits de circulation»;

Refusée à l'unanimité.

Les membres du Comité recommandent également de bonifier les espaces végétalisés afin de réduire les impacts de l'îlot de chaleur présent dans ce secteur.

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 25 janvier 2023**

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Faisant suite à la réunion du 21 décembre 2022, une proposition révisée a été soumise. Les travaux visés par la demande consistent à agrandir les ouvertures existantes; sabler, teindre et sceller la brique existante ainsi que la nouvelle brique; installer une terrasse extérieure; et installer un écran métallique sur la toiture afin de dissimuler les équipements mécaniques.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Que l'écran visuel métallique proposé sur la toiture soit ajouré et non opaque ;
- Fournir les spécifications de l'écran métallique ;
- Que les ancrages soient galvanisés ;
- Revoir les détails proposés des ancrages afin qu'ils soient conformes à la structure du toit et à l'écran métallique dans lesquels ils s'ancreront ;
- Fournir des détails d'ancrages pour une toiture en pente ;
- Fournir un rapport d'ingénieur en structure attestant que l'écran visuel et les ancrages pourront supporter le poids de la neige et les bourrasques de vent ;
- Fournir un rapport d'ingénieur en structure pour l'installation d'enseignes sur l'écran métallique.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme lorsque des plans révisés prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus auront été déposés.

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 21 décembre 2022**

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande consistent à agrandir les ouvertures existantes et sabler, teindre et sceller la brique existante ainsi que la nouvelle brique. Un écran métallique ajouré sera également construit sur la toiture afin de dissimuler les équipements mécaniques.

Le comité s'est montré favorable au projet proposé et a émis les commentaires suivants :

- Sur la façade principale du bâtiment, prolonger le grillage au-dessus de l'entrée du second local commercial;
- Fournir les détails techniques des ancrages pour les écrans visuels afin d'assurer la pérennité de l'installation.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

### **DESCRIPTION**

Les travaux visés par la demande consistent à agrandir les ouvertures existantes; sabler,

teindre et sceller la brique existante ainsi que la nouvelle brique; installer une terrasse extérieure; installer un écran métallique sur la toiture afin de dissimuler les équipements mécaniques; et réaménager l'espace de stationnement extérieur, notamment afin de prévoir un service au volant.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 1) et des engagements en changements climatiques en raison de l'augmentation des espaces végétalisés.

Ce dossier contribue à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la présence d'espaces de stationnement pour personnes handicapées et la présence d'un passage piétonnier facilitant l'accès universel au commerce.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime POWELL  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236765004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser à des fins de service communautaire, selon le règlement relatif aux usages conditionnels numéro CA29 0043 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, une occupation de type «service social (653)» à même le bâtiment résidentiel situé au 4799, boulevard Lalande (lot 1 899 505) du cadastre du Québec, intégré à la zone H1-8-452 dans laquelle le groupe d'usages «Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal. Amender la résolution du conseil d'arrondissement CA23 29 0077

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La résolution CA23 29 0077 autorisant à des fins de service communautaire, selon le règlement relatif aux usages conditionnels numéro CA29 0043 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, une occupation de type « service social (653) » à même le bâtiment résidentiel situé au 4799, boulevard Lalande (lot 1 899 505) du cadastre du Québec, intégré à la zone H1-8-452 dans laquelle le groupe d'usages «Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal, a été approuvée par le conseil d'arrondissement le 6 mars 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 29 0077 - Autoriser à des fins de service communautaire, selon le règlement relatif aux usages conditionnels numéro CA29 0043 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, une occupation de type «service social (653)» à même le bâtiment résidentiel situé au 4799, boulevard Lalande (lot 1 899 505) du cadastre du Québec, intégré à la zone H1-8-452 dans laquelle le groupe d'usages «Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal - GDD # 1233840001

**DESCRIPTION**

Une erreur s'est glissée dans le troisième paragraphe de la résolution. Le paragraphe devrait se lire comme suit :

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement à l'unanimité cet usage conditionnel puisqu'il rencontre les critères d'évaluation et conditions applicables prévus au chapitre 3, section 2, article 21 du règlement numéro CA29 0043.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Non applicable

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Encadré par le règlement relatif aux usages conditionnels CA29 0043.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Carl ST-ONGE  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-04-20



**IDENTIFICATION****Dossier # :1236765005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 9 mai 2023 au 8 août 2023 inclusivement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont le conseil compte cinq membres, il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant qui pourra agir avec les pouvoirs conférés par la loi en cas de vacances, d'absence prolongée ou d'empêchement à remplir les devoirs de la charge du maire. L'article 56 de la *Loi des cités et villes* prévoit que la nomination est faite pour la période que le conseil détermine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 29 00132** - Nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de la ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 8 novembre 2022 au 8 mai 2023 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal. GDD # 1226765001

**DESCRIPTION**

Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 9 mai 2023 au 8 août 2023 inclusivement..

**JUSTIFICATION**

Le mandat du conseiller d'arrondissement, district du Bois-de-Liesse, Benoit Langevin comme maire suppléant étant terminé, il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période ci-haut mentionnée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 concernant les engagements

en changements climatiques.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Carl ST-ONGE  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-04-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-Sebastien GAGNON  
Directeur des services administratifs

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239728010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 avril 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 avril 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime POWELL  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis TREMBLAY  
Directeur développement du territoire et études  
techniques